

**Commune de
La Côte-aux-Fées**

**Séance du Conseil général
du 29 avril 2013**

Comptes 2012

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

relatif aux comptes et à la gestion 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux dispositions :

- ◆ de l'article 59 de la loi sur les communes du 21 décembre 1964;
- ◆ de l'article 4.9 du règlement de la commune de la Côte-aux-Fées du 24 juin 2003,

nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport à l'appui des comptes de l'exercice 2012.

Le budget 2012 prévoyait un excédent de charges de fr. 132'575.- alors que les comptes bouclent avec un **bénéfice de fr. 92'117.72**, compte tenu de fr. 195'173.85 d'amortissements légaux.

Les principales différences par rapport au budget sont dues :

- au préfinancement pour l'assainissement de la caisse de pensions prévoyance.ne (+ fr. 135'619.-)
- à la participation financière aux structures d'accueil de la petite enfance (+15'500.-)
- aux remises et non-valeurs sur impôts personnes physiques (+ 41'000.-)
- aux impôts des personnes physiques (+42'000.-)
- aux impôts sur les frontaliers (+ fr. 141'000.-)
- aux impôts des personnes morales (+ fr. 250'000.-)

Globalement, le chapitre « 90 Impôts » présente une différence de rentrées supérieure de fr. 390'000.- aux prévisions budgétaires, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Toutefois, comme les années précédentes, nous constatons que les paramètres énoncés ci-dessus ne sont pas maîtrisables par l'exécutif.

La contribution de la péréquation financière, calculée provisoirement par l'Etat et mentionnée au budget par fr. 183'624.-, s'est finalement montée à fr. 178'854.-. Cette légère différence est due au fait que le chiffre inscrit au budget 2012 correspondait aux comptes des années 2009-2010 alors que la somme reçue définitivement au titre de la péréquation a été calculée en fonction des exercices 2010-2011.

Les différences de taxations en faveur des contribuables se sont montées à fr. 53'500.- alors que les non-valeurs (y compris actes de défauts de biens) se montent à fr. 13'000.- .

L'impôt sur le revenu des personnes physiques (coefficient fiscal de 70%) est en augmentation par rapport aux chiffres 2011 alors que l'impôt sur la fortune baisse de fr. 17'000.-, malgré une remontée de la population à 447 habitants au 31.12.2011 (+8 habitants).

L'impôt sur les frontaliers, réparti en fonction des salaires versés en 2011, présente une forte augmentation. La masse salariale de référence a plus que doublé par rapport à 2010.

L'impôt à la source dépend directement du nombre d'étrangers qui travaillent dans notre commune pour des périodes n'excédant pas un an.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des entreprises, l'impôt sur le bénéfice est imputé à l'impôt sur le capital (article 108, alinéa 3 LCdir). Ainsi, une société dont l'impôt sur le bénéfice est supérieur à l'impôt sur le capital, ne paie désormais plus que l'impôt sur le bénéfice. Cette mise en application se reflète concrètement dans les comptes.

Le dicastère **0 Législatif – Exécutif – Administration** se situe au-dessus des prévisions budgétaires d'environ fr. 136'000.- en raison du préfinancement de l'assainissement de la caisse de pensions prévoyance.ne, autorisée par le Service des communes à condition que la commune fasse un bénéfice.

On peut constater que le dicastère **1 Sécurité publique** boucle en-deçà du budget de fr. 5'800.-. L'Etat civil régional permet une économie de fr.1'000.- et le contrôle des habitants laisse apparaître des émoluments supérieurs d'environ 3'800.-

Le mandat conclu avec Police neuchâteloise permet d'obtenir la restitution d'une partie des amendes, ce qui couvre nos frais.

La police du feu est également en-deçà de fr. 5'000.- par rapport au budget et ceci est dû principalement à la diminution de la part communale au Centre de secours et au service du feu de Val-de-Travers.

Le dicastère **2 Enseignement et formation** boucle avec un écart en faveur de la commune d'environ fr. 26'000.- par rapport au budget, qui provient de l'augmentation des subventions cantonales sur les salaires du secteur enfantine/primaire, et de la diminution des coûts du cercle scolaire (écolage JJR VDT).

Le dicastère **3 Culture – Loisirs – Sports** présente un très léger dépassement d'environ fr. 2'400.- par rapport aux prévisions budgétaires. Les charges payées par rapport au nombre d'habitants (Bibliobus, installations sportives du VDT, TBRC) expliquent cette différence.

Le dicastère **4 Santé** se situe en-dessous des prévisions de fr. 10'000.-. Le service Ambulance du VDT a coûté environ fr. 9'000.- de moins que prévu. L'aide communale aux soins dentaires des enfants en âge de scolarité n'a pratiquement pas été sollicitée.

Le dicastère **5 Prévoyance sociale** est au-delà du budget d'environ fr. 6'000.-. L'application de la nouvelle loi sur les structures d'accueil (crèches) montre que le financement communal présente un dépassement de fr. 15'000.-. Le Guichet social régional du VDT est parfaitement dans le budget. Les coûts globaux de l'aide sociale et de la part aux mesures d'intégration sont inférieurs de fr. 10'000.- aux prévisions, sachant que la répartition des coûts se fait sur l'année antérieure.

Le dicastère **6 Trafic** boucle en-dessous du budget de fr. 12'000.-. Ceci est dû à la vacance d'un poste d'employé communal durant quelques mois.

La pose des panneaux pour la signalisation des chemins du SAF est terminée.

Les frais de déneigement et de salage des routes durant l'hiver 2011/2012 ont été très importants.

Le dicastère **7 Protection et aménagement de l'environnement** boucle légèrement en-dessus des prévisions budgétaires (+ 600.-). Les principales différences de ce chapitre proviennent de

fr. 4'700.- de plus pour les frais d'étude du réseau d'eaux claires du cimetière et d'une diminution de fr. 2'200.- sur les frais d'entretien du cimetière.

Les déchets des entreprises (chapitre 722 -> voir ci-dessous) doit être autofinancé, tandis que le 25% des charges du chapitre 720 Déchets des ménages est à charge communale, selon le Règlement relatif à la gestion des déchets, accepté par le Conseil général le 16 décembre 2011 et sanctionné par le Conseil d'Etat le 20 février 2012.

Les **chapitres autofinancés** suscitent les commentaires suivants :

700 Eau Réseau d'eau La Côte-aux-Fées : La consommation d'eau facturée en 2012 est de 50'194m³ (49'387m³ en 2012, 52'426m³ en 2010, 49'246m³ en 2009, 48'467m³ en 2008).

Etant donné qu'aucune fuite importante n'a été réparée sur le réseau en 2012, une attribution de fr. 15'528.60 a pu être effectuée à la réserve eau.

701 Eau Réseau d'eau Mont-des-Verrières : Suite à la fusion des 9 communes, la Côte-aux-Fées a repris l'exploitation du réseau d'eau du Mont-des-Verrières (Semver) au 1.01.2009. Une convention a été signée avec la commune de Val-de-Travers et avec la commune des Verrières.

Nous avons facturé 126'530m³ d'eau en 2012 (122'035m³ en 2011, 125'951m³ en 2010, 134'154m³ en 2009).

Le fonds de renouvellement (compte au bilan n° 28.280.69) permet d'amortir les pertes éventuelles de ce chapitre. Ainsi, un prélèvement de fr. 15'710.35 a été effectué au 31.12.2012, étant donné que la panne d'une pompe a nécessité une grosse réparation en 2012.

710 Epuration : Une seule déshydratation des boues a dû être effectuée en 2012.

Un de nos employés communaux a suivi la formation d'exploitant STEP, formation financée à 50% par l'Etat.

Nous avons procédé à l'achat d'un onduleur, indispensable pour l'exploitation optimale de la step, ainsi qu'au changement d'une partie du dégrilleur.

Ce chapitre est bénéficiaire de fr. 6'271.10 en 2012 et permet ainsi d'amortir le montant de fr. 35'405.- inscrit au bilan au 31.12.2011. Le montant restant à amortir est de fr. 29'133.90.

720 Déchets des ménages : Mise en application de la nouvelle loi sur le traitement des déchets (LTD et de son règlement d'application (RLTD) au 1.01.2012. La taxe au poids est introduite dès cette date, ainsi qu'une taxe de base par ménage.

Le solde de la réserve déchets de fr. 3'630.- (B.28.280.72) permet de couvrir une partie du déficit de ce chapitre, qui reste toutefois important par fr. 5'846.30 (voir remarque au sujet du financement à la page précédente).

722 Déchets des entreprises : Mise en application de la nouvelle loi sur le traitement des déchets (LTD et de son règlement d'application (RLTD) au 1.01.2012. La taxe au poids est introduite dès cette date, ainsi qu'une taxe de base. Celles-ci ne permettent pas de couvrir les charges de ce chapitre qui fait apparaître un déficit de fr. 7'008.05 qui devra être amorti sur les prochaines années.

Le dicastère **8 Economie publique** est presque équilibré par rapport au budget. Les principales différences sont à mettre en regard de la redevance du Groupe E (+4'000.-), au report de l'impression des brochures touristiques (-1'500.-) et à la contribution communale à l'entretien des chemins issus du SAF, oubliée lors de l'établissement du budget 2012 (-5'200.-).

Le dicastère **9 Finances et impôts** montre des revenus supérieurs de fr. 332'000.- par rapport au budget. Le chapitre « 90 Impôts » présente à lui seul des rentrées supérieures de fr. 392'000.-.

La contribution reçue de la péréquation financière est de fr. 178'854.- au lieu de 183'624.-, inscrite au budget.

Les biens du patrimoine financier présentent un excédent de charges de fr. 18'560 après amortissements de fr. 63'640.- et imputation d'intérêts de fr. 53'150.-. Un appartement n'a pas été loué durant 8 mois.

Certains points nécessitant quelques explications complémentaires figurent en regard dans le cahier des comptes.

* * * * *

Investissements Le compte des investissements suscite les quelques commentaires ci-dessous.

Le chauffage à distance au collège, qui a été mis en fonction début octobre 2009, donne entière satisfaction. Si en 2011, on a constaté une diminution de 38'585 kw par rapport à 2010, nous avons consommé 21'254 kw de plus en 2012. Cependant, nous sommes toujours bien au-dessous d'une consommation équivalente en mazout.

Les nouveaux stores de la grande salle et le paratonnerre donnent également entière satisfaction. L'ECAP a versé sa subvention pour le paratonnerre de fr. 6'766.- ce qui permet de diminuer cet investissement.

Les deux crédits concernant le trottoir du village aux Leuba restent ouverts jusqu'à l'achèvement de l'achat et/ou de la vente des terrains. L'Etat passe les actes avec les propriétaires riverains concernés par un achat et/ou une vente de terrain, et ce financement doit être assumé par la commune. Ce dossier est toujours en suspens auprès de l'Etat.

Le crédit global sur cinq ans pour les routes a été dépassé en 2012, étant donné que nous avons dû intervenir pour l'évacuation des eaux claires dans le quartier de la Crêta. Ces travaux ne pouvaient être remis à 2013 vu les infiltrations d'eau dans une nouvelle construction. Le Conseil communal s'engage à utiliser seulement fr. 26'000.- en 2013 pour compenser ce dépassement.

L'étude finale pour le raccordement à l'ACRG pour l'approvisionnement en eau est en cours de réalisation. Le Conseil communal espère pouvoir vous soumettre une demande de crédit encore en 2013. L'avant-projet pour l'assainissement des Bourquins vous sera présenté lors de la séance du 29 avril 2012.

Les travaux relatifs au renouvellement de la télégestion ont débuté et seront vraisemblablement terminés encore l'été prochain.

Le plan de quartier des Champs de Vers le Vent est terminé. Les travaux de géomètre y relatifs seront engagés lorsqu'une demande d'achat de terrain nous parviendra.

Le financement du SAF se termine en 2013, par contre les amortissements vont courir jusqu'en 2021.

Les autres projets d'investissements n'ont pas été soumis au Conseil général. Ces projets pourront éventuellement être proposés dans les années qui viennent.

* * * * *

Bilan Le compte-courant auprès de la BCN est positif au 31.12.2012, vous le trouverez à l'actif au compte n° 10.102.00.

Trois terrains ont été vendus en 2012, ce qui représente une diminution de fr. 340'200.- dans le compte 12.123.11 Zone à bâtir.

Au 31.12.2012, les emprunts de la commune se montent à :

Emprunt auprès de la Prévoyance. ne fr. 825'000.-, remboursement de fr. 75'000.-/an.

Emprunt auprès de Postfinance fr. 545'200.-, remboursement de fr. 11'600.-/an.

Emprunt auprès de Postfinance fr. 960'000.-, remboursement de fr. 20'000.-/an.

* * * * *

Conclusion En conclusion, nous ne pouvons que constater que la situation que nous vivons depuis 2001 est toujours difficilement gérable.

Relevons encore une fois que tant que le niveau de nos revenus ne sera pas stabilisé dans les deux domaines liés « Impôts et Péréquation financière », notre situation sera difficilement prévisible.

Les efforts de gestion ont été importants tout au long de l'année. Le Conseil communal estime qu'il a limité au maximum les charges structurelles, en reportant l'engagement d'un employé communal de plusieurs mois. Pour 2013, un employé diminuera son pourcentage d'activité de 100% à 80% dès avril, ce qui permettra également de limiter les dépenses.

Le résultat 2012 est très encourageant puisque le déficit budgété a pu être totalement comblé grâce aux impôts sur les personnes morales. La fortune nette de la commune est ainsi en augmentation et passe à fr. 3'998'250.39.

Nous espérons vivement que la conjoncture actuelle perdure, à tout le moins dans le secteur horloger, et nous permette d'envisager enfin un juste retour dans les chiffres noirs !

Au vu de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir accepter les comptes 2012 tels qu'ils vous sont présentés, qui bouclent avec un bénéfice réjouissant de fr. 92'117.72.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers généraux, à l'expression de notre considération distinguée.

La Côte-aux-Fées, le 28 mars 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

Laurent Piaget Cosette Pétremand

Le Conseil général de La Côte-aux-Fées

vu le rapport du Conseil communal, du 28 mars 2013;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

sur la proposition du Conseil communal;

A R R E T E

Article premier Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2012, qui comprennent:

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	Fr.	2'938'488.00
Revenus	Fr.	3'030'605.72
Excédent de revenus	Fr.	92'117.72

b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	227'483.95
Recettes	Fr.	6'766.00
Investissements nets / augmentation	Fr.	220'717.95

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier:

Dépenses	Fr.	12'000.00
Recettes	Fr.	0.00

d) le bilan au 31 décembre 2012.

Art. 2 La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2012 est approuvée.

Art. 3 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

La Côte-aux-Fées, le 29 avril 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Christian Lambelet

Fabien Pétremand